

COMPTOIR MAILLES & ARCHITECTURE
RUE GUTENBERG
ZAC DU GRAND PONT
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Monsieur RODET NICOLAS

Suivi par : **Florence BARET**
florence.baret@mediasofts.fr

Devis n° D2401-489 A

METALCONTACTS

Module de Base

	Désignation commerciale	Qté	P.U.	Total H.T.
	Logiciel de Devis - Factures ✓ Gestion des clients - Publipostage automatique Word et Excel (nécessite Word - Excel) ✓ Devis - Etude de prix ✓ Gestion des travaux en régie ✓ Bibliothèque de profils Acier - Alu - PVC ✓ Bibliothèque de fournisseurs (Schutt, Bosi, India, Sofradef, Jansen) ✓ Gestion des commandes clients - Prévisionnel ✓ Approvisionnement des matériaux - Budget d'heures ✓ Factures - Situations de travaux - Décomptes mensuels et définitifs ✓ Suivi des règlements - CA périodique. ✓ Suivi commercial - Suivi et relances ✓ Archivage dématérialisé de tous les documents échangés avec les clients / fournisseurs	1	950.00 €	950.00 €
	Planning ✓ Gestion des intervenants et des équipes ✓ Gestion des horaires et des absences ✓ Organisation des interventions ✓ Modifications manuelles ou automatiques ✓ Affichage multiple ✓ Lien avec la liste des interventions de Baticom ✓ Paramétrage et prise en main 1h30			
	Licence 1 utilisateur			
	Transfert Comptable ✓ Paramétrage du transfert comptable vers votre logiciel de comptabilité ✓ Tarif pour 1 entité ✓ Paramétrage effectué pour un logiciel de comptabilité, un changement de logiciel comptable nécessitera une nouvelle prestation de paramétrage	1	195.00 €	195.00 €
	Personnalisation du logiciel ✓ Personnalisation des impressions - Présentations des modèles de documents (entête - logo) ✓ Tarif pour 1 entité	1	225.00 €	225.00 €
	CONTRAT D'ASSISTANCE ANNUEL ✓ Assistance technique téléphonique (08h30 - 18h00) Aide à l'installation (monoposte) et à l'utilisation des logiciels Incluant accès à la télémaintenance ✓ Fourniture de(s) mise(s) à jour : Envoi automatique de(s) mise(s) à jour dès disponibilité	1	1 100.00 €	1 100.00 €

	Désignation commerciale	Qté	P.U.	Total H.T.
	Prise en main téléphonique ✓ Découverte du logiciel pendant 4 x 1H30 via Internet	1	600.00 €	600.00 €

Modules Additionnels

	Désignation commerciale	Qté	P.U.	Total H.T.
	Gestion des appels d'offres ✓ Traitement des appels d'offres ✓ Importation d'un fichier Excel dans un devis	1	195.00 €	195.00 €
	Suivi de Chantier ✓ Saisie des consommations ✓ Saisie des heures par salarié / par chantier / par tâche ✓ Fiche récapitulative mensuelle des heures / salarié ✓ Récapitulatif Prévu / Réalisé ✓ Rentabilité de chantier	1	500.00 €	500.00 €
	Gestion des Fournisseurs et des stocks ✓ Gestion des tarifs fournisseurs ✓ Consultation des fournisseurs : demandes de prix ✓ Gestion des commandes ✓ Réception et retour de marchandises ✓ Imputation directe en suivi de chantier et sur le stock ✓ Gestion du stock : Inventaire, Entrées, Sorties	1	500.00 €	500.00 €

Licence Supplémentaire

	Désignation commerciale	Qté	P.U.	Total H.T.
	LICENCE D'UTILISATION SUPPLEMENTAIRE ✓ Licence pour 3 utilisateurs supplémentaires	3	490.00 €	1 470.00 €

OPTIONS

	Désignation commerciale	Qté	P.U.	Total H.T.
	Traitement du fichier Excel et intégration de votre "base clients" dans MétalContacts ✓ Traitement de votre base, fournie au format Excel. ✓ Intégration de votre base dans MétalContacts.	1	OFFERT	OFFERT

ACCES A DISTANCE 5 utilisateurs

	Désignation commerciale	Qté	P.U.	Total H.T.
	TS + - 5 utilisateurs simultanés ✓ Logiciel d'accès à distance pour 5 utilisateurs maximum ✓ Installation et paramétrages Logiciel permettant à un utilisateur d'accéder via Internet aux logiciels de l'entreprise depuis n'importe quel lieu sans avoir besoin de les installer sur son propre ordinateur. Sous réserve d'éligibilité au service (Pré-réquis pour l'installation Omniware : Windows 10 Pro, routeur et connexion Internet autre que "réseau mobile" 3G, 4G, 5G, Edge...)	1	950.00 €	950.00 €
	TS + - Maintenance et mise à jour 5 utilisateurs maxi ✓ Maintenance téléphonique à distance ✓ Mises à jour Durée : 1 an	1	190.00 €	190.00 €

Total H.T.	6 875.00 €
Remise maintenue semaine 23 -10 %	-687.50 €
Total H.T. NET	6 187.50 €
T.V.A. 20 %	1 237.50 €
Total T.T.C.	7 425.00 €

Règlement : Par prélèvement en 6 fois sans frais.

✓ La signature de ce devis **vaut acceptation des Conditions Générales de Vente** ci-jointes.

Si ce devis vous convient, nous vous remercions de nous le retourner signé.
 Bon pour accord : date, cachet & signature.

Mandat de prélèvement SEPA

Si vous souhaitez régler par prélèvement, nous vous remercions de renvoyer les documents suivants :

- Le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Par courrier : Média Softs - 3 Rue René Panhard - 44360 Vigneux de Bretagne
Par fax : 02.28.01.03.82
Par mail : florence.baret@mediasofts.fr

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MEDIA SOFTS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de MEDIA SOFTS.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence unique du mandat : D2401-489 A

Montant : 7 425.00 €

Suivi par : Florence BARET

Identifiant Créancier SEPA

ICS
FR19ZZZ516775

Raison sociale, Nom et Adresse du débiteur

COMPTOIR MAILLES & ARCHITECTURE
RUE GUTENBERG ZAC DU GRAND PONT
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Nom et adresse du créancier

MEDIA SOFTS
3 Rue René Panhard
44360 Vigneux de Bretagne

Compte à débiter

IBAN

BIC

Fait à

Date

Signature

.....

...../...../.....

Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif ☒

Paiement ponctuel ☐

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Échéancier de règlements

N°	Montant	Date
1	1 237.50 €	03/06/2024
2	1 237.50 €	05/07/2024
3	1 237.50 €	05/08/2024
4	1 237.50 €	05/09/2024
5	1 237.50 €	05/10/2024
6	1 237.50 €	05/11/2024

MEDIA SOFTS CONDITIONS GENERALES DE VENTES - 2024

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION / OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées les « CGV ») constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre la société MEDIA SOFTS EURL (ci-après désignée « MEDIA SOFTS ») et son client professionnel (ci-après désigné le « CLIENT »).

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles :

- MEDIA SOFTS fournit au CLIENT qui lui en fait la demande, par téléphone, par contact direct ou en complétant un formulaire sur le site internet de MEDIA SOFTS, les logiciels de la gamme JARDISOFT (Jardicad, Jardiflash, Jardi Up 3D, JardiContacts) pour les professionnels du paysage et de l'environnement, les logiciels de la gamme METALUSOFT (Metalcontacts, Metalcad, metaluflash) pour les professionnels de la métallerie-serrurerie-menuiserie (ci-après désignées les « LOGICIELS ») et le logiciel BATICOM pour les professionnels du bâtiment ;

- MEDIA SOFTS réalise pour le CLIENT qui lui en fait la demande, par téléphone, par contact direct ou en complétant un formulaire sur le site internet de MEDIA SOFTS, des actions de formation d'initiations ou de perfectionnement à l'utilisation des LOGICIELS, groupées, individuelles ou à distance (ci-après désignées les « FORMATIONS »).

Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes de LOGICIELS ou de FORMATIONS conclues par MEDIA SOFTS auprès de CLIENTS de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du CLIENT. Elles excluent toute application des conditions d'achat du CLIENT. Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout CLIENT qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de MEDIA SOFTS.

Toute commande de LOGICIELS ou de FORMATIONS implique, de la part du CLIENT, l'acceptation des présentes CGV dans leur intégralité. Conformément à la réglementation en vigueur, les parties peuvent déroger aux clauses des CGV en fonction des négociations menées soit par la rédaction de stipulations particulières figurant sur le devis, soit par l'établissement de Conditions de Vente Particulières, convenues d'un commun accord entre elles. Lorsque la stipulation particulière a été rajoutée à la main sur le devis, elle ne sera considérée comme acceptée que si les signatures de MEDIA SOFTS et du CLIENT figurent en face de cette dernière. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de MEDIA SOFTS sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. MEDIA SOFTS est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

ARTICLE 2 – COMMANDES/TARIFS

2-1 : Commandes de LOGICIELS et de FORMATIONS

Les ventes de LOGICIELS et de FORMATIONS ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis par MEDIA SOFTS et acceptation du devis par le CLIENT et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par MEDIA SOFTS. Ce devis est transmis au CLIENT qui, s'il l'accepte, appose sa signature dans le cadre réservé à cet effet et indique la date à laquelle il l'a accepté. Le CLIENT renvoie le devis signé à MEDIA SOFTS qui, dès réception, en informera le CLIENT. Lorsque le devis mentionne une date de validité de l'offre et si le devis n'a pas été retourné signé dans les délais à MEDIA SOFTS, alors l'offre sera caduque. Il est expressément convenu que MEDIA SOFTS se réserve le droit de refuser la commande du CLIENT, notamment en cas d'incident de paiement antérieur. Dans ce cas, il en informe par écrit le CLIENT dans les meilleurs délais et ne produit aucun devis. A la signature du devis, la commande du CLIENT est ferme. Aucune annulation de commande de LOGICIELS de la part du CLIENT ne sera opposable à MEDIA SOFTS. Pour les modalités d'annulation des FORMATIONS de la part du CLIENT, se référer à l'article 5 des présentes CGV.

Lorsqu'il en fait la demande, MEDIA SOFTS fournit au CLIENT un code pour pouvoir obtenir une démonstration du LOGICIEL qu'il souhaite commander. Il peut également demander une démonstration à distance, qui sera effectuée par un salarié de MEDIA SOFTS. Il est donc expressément convenu que le CLIENT choisit lui-même les LOGICIELS, sans le concours de MEDIA SOFTS, en fonction de ses besoins.

2-2 : Tarifs

Les LOGICIELS et les FORMATIONS sont fournis aux tarifs de MEDIA SOFTS en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par MEDIA SOFTS et accepté par le CLIENT. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par MEDIA SOFTS au devis. Le Client ne pourra donc pas bénéficier de réductions de prix, remises ou ristournes. Le cas échéant, tous les frais annexes sont mentionnés au devis (frais de transport, de restauration, d'hébergement...). Les tarifs s'entendent HT et TTC.

ARTICLE 3 – MODALITES DE REGLEMENT

3-1 : Pour les ventes de LOGICIELS

Le prix est payable comptant, en totalité, au jour de la signature du devis par le CLIENT et comme indiqué sur la facture remise au CLIENT. Les paiements peuvent être effectués par le CLIENT par carte bancaire, par chèque ou par virement bancaire et ils seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues. Aucun escompte ne sera pratiqué par MEDIA SOFTS pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes CGV. Une facture est établie par MEDIA SOFTS et remise au CLIENT le jour de la réception du devis signé par le CLIENT.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le CLIENT au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur les factures adressées à celui-ci, les sommes dues font courir intérêt à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculé sur le montant TTC desdites sommes. Ces pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises à MEDIA SOFTS, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par MEDIA SOFTS, pour chaque facture émise, en cas de retard de paiement ou même en cas de paiement partiel. MEDIA SOFTS se réserve le droit de demander au CLIENT une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

En cas de non-respect des conditions de paiement, MEDIA SOFTS se réserve, en outre, le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des LOGICIELS commandés, de suspendre l'exécution de ses obligations.

3-2 : Pour les ventes de FORMATIONS

3-2-1 : Sans prise en charge par un OPCO

Un acompte correspondant à 50 % du prix total TTC du devis est exigé au jour de la signature du devis par le CLIENT. Le solde du prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de trente (30) jours à l'issue de la FORMATION, comme indiqué sur la facture remise au CLIENT. Les paiements peuvent être effectués par le CLIENT par carte bancaire, par chèque ou par virement bancaire et ils seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues. Aucun escompte ne sera pratiqué par MEDIA SOFTS pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes CGV. Une facture est établie par MEDIA SOFTS et remise au CLIENT à l'issue de chaque FORMATION.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le CLIENT au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur les factures adressées à celui-ci, les sommes dues font courir intérêt à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculé sur le montant TTC desdites sommes. Ces pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises à MEDIA SOFTS, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par MEDIA SOFTS, pour chaque facture émise, en cas de retard de paiement ou même en cas de paiement partiel. MEDIA SOFTS se réserve le droit de demander au CLIENT une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

MEDIA SOFTS ne sera pas tenu de procéder à l'animation des FORMATIONS commandées par le CLIENT si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes CGV. MEDIA SOFTS se réserve, en outre, le droit de suspendre l'exécution de ses obligations en cas de non-respect des conditions de paiement.

3-2-2 : Avec prise en charge par un OPCO

Lorsqu'il souhaite que la FORMATION soit prise en charge par un OPCO, le CLIENT en informe MEDIA SOFTS lors de la passation de la commande. Le CLIENT s'engage alors à notifier à MEDIA SOFTS toute éventuelle délégation de paiement auprès de l'OPCO dont il dépend, au plus tard quinze (15) jours avant le début de la FORMATION. Si cet accord de prise en charge ne parvient pas à MEDIA SOFTS dans les délais prévus, MEDIA SOFTS se réserve le droit de demander au CLIENT un chèque de garantie portant sur la totalité du prix TTC mentionné au devis. En l'absence de prise en charge par l'OPCO dans un délai de trente (30) jours à l'issue de la FORMATION, le chèque de caution sera encaissé par MEDIA SOFTS.

A défaut d'avoir reçu le chèque de caution au plus tard sept (7) jours avant le début de la FORMATION, MEDIA SOFTS se réserve le droit d'annuler la FORMATION commandée par le CLIENT et ce, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 4 – LIVRAISON ET UTILISATION DES LOGICIELS

4-1 : Livraison du LOGICIEL

Le LOGICIEL commandé par le CLIENT sera livré dans un délai maximum de 48 heures à compter de la réception, par MEDIA SOFTS, du devis signé par le CLIENT et paiement dudit devis conformément à l'article 3-1 ci-dessus. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et MEDIA SOFTS ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du CLIENT en cas de retard de livraison n'excédant pas sept (7) jours ouvrés. Ce retard ne pourra donc pas donner lieu au profit du CLIENT à l'allocation de dommages et intérêts, ni à la résolution de la vente.

En cas de retard, MEDIA SOFTS en informera le CLIENT dans les plus brefs délais. Les parties s'efforceront de trouver une solution amiable pour surmonter les difficultés qui résulteront de ce retard. La responsabilité de MEDIA SOFTS ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison du LOGICIEL imputable au CLIENT, ou en cas de force majeure.

A la demande du CLIENT et sans frais supplémentaires, MEDIA SOFTS envoie, par mail, un lien lui permettant de télécharger le LOGICIEL directement de chez lui. Dans tous les cas, l'installation du LOGICIEL sera effectuée par le CLIENT sous sa propre responsabilité, conformément aux instructions d'installation fournies avec le LOGICIEL et celles données par MEDIA SOFTS. Le CLIENT est tenu de vérifier l'état apparent émis par le CLIENT au jour de la livraison, le LOGICIEL délivré par MEDIA SOFTS sera réputé conforme en quantité et qualité à la commande. Aucune réclamation ne pourra alors être valablement acceptée en application des dispositions de l'article 1642 du Code civil. MEDIA SOFTS remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, le LOGICIEL livré dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le CLIENT.

4-2 : Modalités d'utilisation des LOGICIELS

Les LOGICIELS ne peuvent être utilisés que sur un certain type de matériel et selon certaines configurations minimales qui sont préalablement communiqués au CLIENT par MEDIA SOFTS et dont une liste est présente sur les sites Internet : www.jardisoft.fr et www.metalusoft.fr, Rubrique « Matériel ». Ainsi, le CLIENT reconnaît avoir bénéficié de toutes les informations nécessaires et utiles pour lui permettre de choisir le matériel adéquat pour l'utilisation des LOGICIELS. MEDIA SOFTS ne pourra donc pas être tenu pour responsable du non fonctionnement des LOGICIELS vendus si les configurations du matériel utilisé par le CLIENT ne sont pas conformes aux recommandations minimales.

Chaque licence de LOGICIEL est consentie pour les besoins professionnels et exclusifs du CLIENT, qui s'interdit formellement de laisser un tiers à son entreprise accéder aux LOGICIELS, y compris aux sociétés de son groupe. Chaque licence de LOGICIEL est accordée pour un seul utilisateur et est incessible. A ce titre, le CLIENT s'interdit expressément de fournir, louer, prêter, revendre, donner en sous-licence le LOGICIEL ou d'effectuer toute autre utilisation que celle prévue par les présentes CGV ; de traduire, adapter, arranger, modifier le LOGICIEL de quelque manière que ce soit et, le cas échéant, de décompiler, désassembler les éléments du LOGICIEL, de pratiquer l'ingénierie inverse ou de tenter de découvrir ou reconstituer les codes sources, les idées qui en sont la base, les algorithmes, les formats des fichiers ou les interfaces de programmation ou d'interopérabilité des éléments du LOGICIEL, de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 5 – MODALITE DE REALISATION DES FORMATIONS

Les FORMATIONS commandées par le CLIENT sont réalisées à une date définie d'un commun accord entre MEDIA SOFTS et le CLIENT lors de la conclusion de la commande. La FORMATION peut s'effectuer en groupe (avec d'autres entreprises), de manière individuelle (formation réservée à une entreprise) ou à distance (formation téléphonique).

5-1 : Annulation, report, absentéisme en cas de FORMATION en groupe

5-1-1 : Du fait du CLIENT

En cas d'annulation d'une session de FORMATION en groupe, le CLIENT doit en informer MEDIA SOFTS par écrit, au plus tard quinze (15) jours ouvrés avant le début de la réalisation de la session de FORMATION concernée. Dans ce cas, MEDIA SOFTS propose d'autres dates au CLIENT pour qu'il puisse réaliser cette session de FORMATION. A défaut de respecter le délai mentionné ci-avant, MEDIA SOFTS se réserve le droit de facturer tout ou partie du coût de la session de FORMATION annulée à titre de dédit. Le cas échéant, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 3-2 des présentes CGV, sera de plein droit acquis à MEDIA SOFTS et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. En cas d'absentéisme d'un ou de plusieurs candidats inscrits par le CLIENT au jour de la réalisation d'une session de FORMATION, le CLIENT reste toutefois redevable du montant total du coût de la session de FORMATION réalisée. Le cas échéant, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 3-2 des présentes CGV, sera de plein droit acquis à MEDIA SOFTS et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

En cas d'abandon d'un ou de plusieurs candidats inscrits par le CLIENT en cours de FORMATION, le CLIENT reste toutefois redevable du montant total du coût de la FORMATION mentionnée au devis. Le cas échéant, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 3-2 des présentes CGV, sera de plein droit acquis à MEDIA SOFTS et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

5-1-2 : Du fait de MEDIA SOFTS

Il est expressément convenu que le respect de la qualité de la FORMATION peut amener MEDIA SOFTS à modifier les dates prévues lors de la passation de la commande. Ainsi, si MEDIA SOFTS était contraint d'annuler une session de FORMATION en groupe, dans le cas où le nombre de stagiaires serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session ou pour des raisons exceptionnelles, le CLIENT en serait informé par écrit dans les meilleurs délais afin de convenir de son report. Aucun frais annexe supplémentaire ne sera facturé au CLIENT.

5-2 : Annulation, report, absentéisme en cas de FORMATION individuelle

En cas d'annulation d'une session de FORMATION individuelle, le CLIENT doit en informer MEDIA SOFTS par écrit, au plus tard quinze (15) jours ouvrés avant le début de la réalisation de la session de FORMATION concernée. Dans ce cas, MEDIA SOFTS propose d'autres dates au CLIENT pour qu'il puisse réaliser cette session de FORMATION. A défaut de respecter le délai mentionné ci-avant, MEDIA SOFTS se réserve le droit de facturer tout ou partie du coût de la session de FORMATION annulée à titre de dédit. Le cas échéant, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 3-2 des présentes CGV, sera de plein droit acquis à MEDIA SOFTS et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. En cas d'absentéisme d'un ou de plusieurs candidats inscrits par le CLIENT au jour de la réalisation d'une session de FORMATION individuelle, le CLIENT reste toutefois redevable du montant total du coût de la FORMATION mentionnée au devis. Le cas échéant, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 3-2 des présentes CGV, sera de plein droit acquis à MEDIA SOFTS et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

5-3 : Annulation, report, absentéisme en cas de FORMATION à distance

En cas d'annulation d'une session de FORMATION à distance, le CLIENT doit en informer MEDIA SOFTS par écrit, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant le début de la réalisation de la session de FORMATION concernée. Dans ce cas, MEDIA SOFTS propose d'autres dates au CLIENT pour qu'il puisse réaliser cette session de FORMATION. A défaut de respecter le délai mentionné ci-avant, MEDIA SOFTS se réserve le droit de facturer tout ou partie du coût de la session de FORMATION annulée à titre de dédit. Le cas échéant, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 3-2 des présentes CGV, sera de plein droit acquis à MEDIA SOFTS et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. En cas d'absentéisme d'un ou de plusieurs candidats inscrits par le CLIENT au jour de la réalisation d'une session de FORMATION à distance, le CLIENT reste toutefois redevable du montant total du coût de la session de FORMATION réalisée. Le cas échéant, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 3-2 des présentes CGV, sera de plein droit acquis à MEDIA SOFTS et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. En cas d'abandon d'un ou de plusieurs candidats inscrits par le CLIENT en cours de FORMATION à distance, le CLIENT reste toutefois redevable du montant total du coût de la FORMATION mentionnée au devis. Le cas échéant, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 3-2 des présentes CGV, sera de plein droit acquis à MEDIA SOFTS et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE DE MEDIA SOFTS / GARANTIE

MEDIA SOFTS garantit la conformité du LOGICIEL à sa documentation, aux vidéos de démonstration présentes sur son site internet et aux démonstrations effectuées avec un chargé de clientèle de MEDIA SOFTS. MEDIA SOFTS rappelle que les LOGICIELS ont été développés dans une logique grand public et non sur-mesure pour le CLIENT. Ainsi, il est expressément convenu que MEDIA SOFTS n'est tenu que d'une obligation de moyen quant aux conseils apportés au CLIENT et ne saurait garantir l'aptitude du LOGICIEL à satisfaire des besoins spécifiques du CLIENT, ce dernier ayant choisi lui-même le LOGICIEL conformément à ses besoins au jour de la commande. A ce titre, MEDIA SOFTS ne pourra donc pas être tenu pour responsable des limitations techniques et de fonctionnalité du LOGICIEL par rapport à des besoins spécifiques des CLIENTS. Par contre, ces besoins spécifiques pourront faire l'objet d'une analyse par MEDIA SOFTS pour, dans la mesure du possible, être intégrés au LOGICIEL dans le cadre d'une mise à jour. MEDIA SOFTS garantit que les LOGICIELS sont exempts de tout virus à la date de livraison. MEDIA SOFTS garantit qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant de conclure les présentes et que la vente du LOGICIEL n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de tiers. Il garantit de même que le LOGICIEL est entièrement original et n'est constitutif en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale. De son côté, le CLIENT s'engage à signaler immédiatement à MEDIA SOFTS toute contrefaçon du LOGICIEL dont il aurait connaissance, MEDIA SOFTS étant alors libre de prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

MEDIA SOFTS accorde, uniquement dans le cadre du contrat de maintenance conclu conjointement entre les parties, une garantie portant :

- sur tout vice caché ou erreur de conception et réalisation, anomalies, incidents, erreurs ou défaut de fonctionnement,
- sur toute demande de correction de chacun des LOGICIELS formulée par le CLIENT,
- sur la mise à jour régulière des LOGICIELS.

La garantie est exclue dans le cas où le CLIENT n'a pas respecté les conditions d'utilisation précisées dans la documentation, dans les CGV ou s'il est intervenu lui-même ou a fait intervenir un tiers sur le LOGICIEL. MEDIA SOFTS ne saurait de même être tenu responsable de la destruction accidentelle des données du CLIENT, auquel il appartient de sauvegarder.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

MEDIA SOFTS conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux vidéos de démonstration, photos et documentations, qui ne peuvent être communiqués sans son autorisation écrite. A ce titre, le CLIENT s'interdit de reproduire, de modifier ou d'altérer toute marque et/ou inscription figurant sur les vidéos de démonstration ou sur tout ou partie de la documentation ou des photos qui lui sont communiquées le cas échéant. L'achat d'une licence de LOGICIEL ne confère au CLIENT aucun droit de propriété intellectuelle sur ledit LOGICIEL, qui demeure la propriété entière et exclusive de MEDIA SOFTS. Le CLIENT s'oblige donc à respecter les mentions de propriété figurant sur le LOGICIEL, les supports ou la documentation. Le CLIENT s'interdit formellement de reproduire de façon permanente ou provisoire le LOGICIEL en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution, de la transmission ou du stockage du LOGICIEL. Il s'interdit également de traduire, d'adapter, d'arranger ou de modifier le LOGICIEL, de l'exporter ou de le fusionner avec d'autres logiciels. Le CLIENT s'interdit formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur le LOGICIEL. Conformément aux dispositions de l'article L 122-6-1, II du Code de la propriété intellectuelle, le CLIENT est autorisé à effectuer une unique copie du LOGICIEL à usage de sauvegarde. Cette copie ne pourra être utilisée qu'en cas de défaillance de l'exemplaire du LOGICIEL remis au CLIENT. Cependant, MEDIA SOFTS doit en être préalablement tenu informé.

L'ensemble des programmes de FORMATION et de la documentation pédagogique de MEDIA SOFTS, quelle qu'en soit la forme et, notamment, tous documents manuscrits, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tout support tels que fascicules, cédéroms, clé USB et/ou DVD remis au CLIENT dans le cadre de la Formation sont des œuvres de l'esprit protégées par les dispositions des articles L. 112-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, dont MEDIA SOFTS est seul titulaire des droits d'auteur. Par conséquent, le CLIENT s'engage à ne modifier ni altérer aucune marque ni inscription figurant sur tout ou partie des programmes de FORMATION et de la documentation pédagogique de MEDIA SOFTS.

Tous les programmes de FORMATION et supports pédagogiques de MEDIA SOFTS et, plus généralement, tous les documents relatifs au contenu de la FORMATION proposée ne pourront être utilisés qu'au bénéfice du CLIENT ou, le cas échéant, des salariés du CLIENT et ne pourront, en conséquence, être reproduits, communiqués ni cédés au profit de tout autre personne physique ou morale sans l'accord préalable et écrit de MEDIA SOFTS.

Le CLIENT reconnaît que l'observation de la présente clause est une condition essentielle et déterminante pour MEDIA SOFTS, sans laquelle cette dernière n'aurait pas contracté avec le CLIENT. A ce titre, le CLIENT qui ne respecterait pas la présente clause, s'engage à verser, à titre de pénalité compensatoire, la somme de mille cinq cents euros (1 500,00 €) à MEDIA SOFTS. La pénalité est due dès la violation de la clause. La présente pénalité n'interdit pas MEDIA SOFTS de demander en justice l'indemnisation de la totalité du préjudice que lui causerait cette violation, si celui-ci s'avérait supérieur au montant susmentionné.

Il est expressément convenu entre les parties que la présente clause continuera de produire ses effets en cas de résolution des présentes pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 8 - IMPREVISION

Les présentes CGV excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les ventes de MEDIA SOFTS au CLIENT. MEDIA SOFTS et le CLIENT renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

ARTICLE 9 – RESOLUTION ANTICIPEE

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas les obligations mises à sa charge par les présentes (ci-après dénommée la « Partie défaillante »), son cocontractant aura la faculté de lui adresser une lettre recommandée avec demande d'avis de réception le mettant en demeure de les respecter. A défaut pour la Partie défaillante d'apporter une solution à son manquement dans un délai de deux (2) mois de la réception de cette lettre recommandée, son cocontractant pourra résoudre la vente de LOGICIEL ou de FORMATION de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception et ce, sans préjudices des éventuels dommages et intérêts auxquels il pourrait prétendre. La résolution prend effet à la date de réception de la deuxième lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. En outre, les parties conviennent que le non-respect de l'article 7 des CGV pourra donner lieu à une résolution anticipée de la vente par MEDIA SOFTS sans mise en demeure préalable du CLIENT et sans préjudice des éventuels dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

De convention expresse et nonobstant toute faute de sa part, la responsabilité d'une partie ne sera pas engagée en cas de survenance d'événements de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français. Constituent notamment des cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de MEDIA SOFTS et faisant obstacle au fonctionnement normal de vente des LOGICIELS ou de réalisation des FORMATIONS, les grèves, les attaques informatiques, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières. En cas d'événement de force majeure ne permettant pas à une partie de réaliser tout ou partie de ses obligations, cette dernière s'engage à rechercher toute solution permettant, dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation, de poursuivre l'exécution de ses obligations. A défaut, l'exécution des obligations est suspendue. Dans ce cas, et si l'événement se poursuit pendant plus de deux (2) mois, chacune des parties peut résoudre les présentes par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sans que l'autre partie ne puisse prétendre à des dommages-intérêts de ce fait. Pendant cette suspension, les parties prendront respectivement à leur charge, les frais engendrés par la situation.

ARTICLE 11 – REGLEMENT DES DIFFERENDS

Avant tout recours judiciaire, les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles rencontrées dans l'application des présentes. En cas de litige au titre de la conclusion, de l'exécution, de l'interprétation et/ou de la cessation des présentes, les parties conviennent de porter le litige devant le Tribunal de commerce de NANTES. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des cocontractants puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

Il est expressément convenu entre les parties que la présente clause continuera de produire ses effets en cas de résolution des présentes pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS FINALES

De convention expresse entre les parties, les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Le paiement a lieu au siège social de MEDIA SOFTS (soit en France) et en euro.

Au cas où l'une des clauses des CGV serait déclarée contraire à la loi, cette clause sera déclarée nulle et non avenue sans qu'il en résulte la nullité de l'intégralité des CGV. Les parties conviennent de négocier de bonne foi pour remplacer toute stipulation des CGV qui serait inapplicable ou non valable, par une stipulation valable destinée, dans la mesure du possible, à réaliser le même objet et le même effet.

Le fait, pour une partie, de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations des CGV, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation, celle-ci conservant toute sa force.

ARTICLE 13 – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le CLIENT, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à MEDIA SOFTS, même si elle en a eu connaissance.

ARTICLE 14 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la relation commerciale, MEDIA SOFTS est amenée à demander au CLIENT de renseigner son nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, adresse postale, entreprise, coordonnées bancaires (ci-après les « Informations Personnelles »). En fournissant ces informations, le CLIENT accepte expressément qu'elles soient traitées par MEDIA SOFTS, aux fins indiquées ci-après. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (General Data Protection Regulation) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016, et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, MEDIA SOFTS informe le CLIENT des points suivants :

14-1 : Identité du responsable du traitement

Le responsable du traitement est la société MEDIA SOFTS, ayant son siège social au 3 rue René Panhard, 44360 Vigneux-de-Bretagne, au N° de siret 388 574 667 00043. Tél. : 02 28 01 03 81.

14-2 : Finalités du traitement

MEDIA SOFTS est susceptible de traiter les Informations Personnelles dans la mesure où cela est nécessaire pour la bonne gestion des relations commerciales et le traitement des commandes, pour assurer le traitement des services notamment la mise à jour des produits et le support client, pour fournir au CLIENT des informations (Newsletter, offres commerciales, présence aux salons professionnels).

14-3 : Destinataires

Seule MEDIA SOFTS est destinataire des Informations Personnelles du CLIENT. Celles-ci, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais transmises à un tiers, nonobstant les sous-traitants auxquels MEDIA SOFTS fait appel. Ni MEDIA SOFTS, ni aucun de ses sous-traitants, ne procèdent à la commercialisation des Informations Personnelles.

14-4 : Durée de conservation

Les Informations Personnelles sont conservées par MEDIA SOFTS aussi longtemps que nécessaires à la finalité de la collecte tel qu'indiqué ci-dessus.

14-5 : Droits Informatique et Libertés

Le CLIENT dispose des droits suivants concernant ses Informations Personnelles, qu'il peut exercer en écrivant à MEDIA SOFTS à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.

14-5-1 : Droit d'accès et de communication des données

Le CLIENT dispose du droit d'accéder aux Informations Personnelles qui le concernent sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide. MÉDIA SOFTS informe le CLIENT qu'elle sera en droit, le cas échéant, de s'opposer aux demandes manifestement abusives (de par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique).

14-5-2 : Droit de rectification des données

Le CLIENT peut exercer son droit à demander la rectification, la mise à jour, le verrouillage ou encore l'effacement des données le concernant qui peuvent s'avérer le cas échéant inexacts, erronées, incomplètes ou obsolètes.

14-5-3 : Droit d'opposition

L'exercice de ce droit n'est possible que dans l'une des deux situations suivantes : lorsque l'exercice de ce droit est fondé sur des motifs légitimes ou lorsque l'exercice de ce droit vise à faire obstacle à ce que les données recueillies soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

14-6 : Délais de réponse

MÉDIA SOFTS s'engage à répondre à la demande d'accès, de rectification ou d'opposition ou toute autre demande complémentaire d'informations dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser 1 mois à compter de la réception de la demande.

14-7 : Prestataires habilités

Toutes les informations du CLIENT sont traitées en interne par les services habilités à l'exception des envois de mailing papier et d'e-mailing qui sont traités par des sociétés basées en France Métropolitaine. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

14-8 : Autorité compétente

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).